

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 82

PRESENTS (71) : J.P. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, P. MIS, A.F. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, H. PREHER, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, J.M. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, G. MAUDUIT, D. BEAUDEUX, F. MÉRY, P. BARAUDON, M. METAIS, Y. GANIVELLE, J.M. TARDIF, A. PICHON, J. ROY, J.P. BARBOT, B. HENEAU, L. BARREAU, D. BOIREAU, J.C. BONNET, L. ROY, J.M. MAZAUD, J. GAUTHIER, M. FAVREAU, C. DAGUISÉ, B. MORIN, P. BIGOT, B. DE COURRÈGES, P. MOREAU, E. LASSALLE, F. MERCHADOU, H. COLIN, I. RABUSSIÉ, D. TREMBLAIS, B. FONTAINE, P. VILLETTE, R. GRANDIN, F. SOURIAU, A. GUIMARD, C. PIAULET, D. GAUTHIER, L. CLAVÉ, J.L. FERVULT, G. WIBAUX, E. BAILLY, P. BARBOT, T. PRIEUR, J.J. BERTHELLEMY, A. BRAGUIER, J. CONTE, M. GODET, L. JUGÉ, Y. ECALE, G. PEROCHON, D. MARTIN, M. CHAINEAU, G. PEREZ, D. CHAINE, J.F. DABILLY, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, C. VANEROUX, P. BERNARD, M. PONTHER.

POUVOIRS (8) :

E. AZIHARI mandante a pour mandataire JP. ABELIN
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD
F. BRAILLARD mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
N. CASSAN FAUX mandante a pour mandataire P. MIS
L. RABUSSIÉ mandante a pour mandataire AF. BOURAT
G. MICHAUD mandant a pour mandataire F. MERY
B. SIMON mandant a pour mandataire L. ROY
B. SULLI mandant a pour mandataire C. PIAULET

EXCUSES (3) : M. MONTASSIER, E. AUDEBERT, M.L. CHABOT

Secrétaire de séance C. PIAULET

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Désignation de représentants au comité départemental du tourisme

Par délibération n°8 du 22 avril 2014, le conseil communautaire a désigné Madame Isabelle BARREAU titulaire et Madame Marylène PONTHER suppléante pour représenter la communauté d'agglomération au sein du comité départemental du tourisme.

En application du schéma départemental de coopération intercommunale, la préfète de la Vienne a décidé, par arrêté n°2016-D2/B1-037 du 6 décembre 2016, de modifier le périmètre de la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais à compter du 1er janvier 2017.

A cette occasion, en application de l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-050 du 16 décembre 2016 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire, les communes perdant des sièges ont dû élire parmi leurs conseillers communautaires en place ceux qui continueraient à occuper un siège de conseiller. Dans ce cas, le mandat des conseillers siégeant jusqu'en décembre 2016 a été interrompus

En application de ces changements, les mandats de Madame Isabelle BARREAU et Madame Marylène PONTHER ont été interrompus.

C'est pourquoi il faut procéder à nouveau à la désignation d'un titulaire et d'un suppléant de la communauté d'agglomération au comité départemental du tourisme.

Madame Isabelle BARREAU et Madame Marylène PONTHER ayant été élues parmi les conseillers communautaires en place, respectivement, pour les commune de Bonneuil-Matours et Vouneuil-sur-Vienne, il est proposé de les désigner à nouveau pour représenter la communauté d'agglomération.

* * * * *

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du conseil communautaire

du 6 février 2017

n°7

page 2/2

VU l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-037 du 6 décembre 2016 portant modification de périmètre de la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais à compter du 1er janvier 2017,

VU l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-050 du 16 décembre 2016 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais à compter du 1er janvier 2017,

CONSIDERANT la nécessité de désigner à nouveau un titulaire et un suppléant au conseil d'administration du comité départemental du tourisme,

Le Conseil communautaire, ayant délibéré, décide de désigner :

- Isabelle BARREAU en qualité de titulaire
- Marylène PONTHER en qualité de suppléante

Pour représenter la communauté d'agglomération au comité départemental du tourisme.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 09/02/2017

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER